

# — FORMATIONS



information logement

## DROIT ET FINANCEMENT DU LOGEMENT PROGRAMME 2<sup>eme</sup> SEMESTRE 2021

**Horaires : 1/2 journée de 9h/12h (M) ou 14h/17h (AM)  
1 journée de 8h30/12h - 13h30/17h**

### CYCLE ACTUALITÉ DU LOGEMENT

**Lundi 11 octobre 2021 - 1 journée**

**THÈME : LA COPROPRIÉTÉ**

**Public concerné :** syndics bénévoles et professionnels, associations de locataires, collectivités territoriales, associations de propriétaires, administrations...

*Le régime juridique de la copropriété connaît des évolutions fortes avec les lois ALUR et Elan et l'ordonnance du 30 octobre 2019.*

À l'issue de la session, les participants seront capables :

- d'appréhender les points essentiels de différentes réformes,
- de fournir une première orientation aux locataires et copropriétaires bailleurs ou occupants.

**Programme :**

Accueil et présentation de la session  
Rappels généraux  
Les organes de la copropriété  
Les décisions des règles de majorité  
Les travaux et les économies d'énergie

Questions

**Responsables pédagogiques :** Bernard TADDÉI, conseiller juriste et financier - ADIL  
Yann PEREZ, conseiller énergie - ADIL

### CYCLE CONTENTIEUX

**Lundi 22 novembre 2021 - 1 journée**

**THÈME : DE L'IMPAYÉ DE LOYER A L'EXPULSION**

**Public concerné :** travailleurs sociaux (Conseil départemental, CAF, MSA, UDAF, ATMP, associations d'insertion...) associations de locataires et de propriétaires, collectivités territoriales, administrations, professionnels de l'immobilier (administrateurs de biens, agents immobilier, bailleurs sociaux, constructeurs...), professions juridiques...

*L'impayé de loyer peut conduire tout ménage à l'expulsion. Il est essentiel pour les bailleurs comme pour les locataires et les intervenants concernés de connaître les étapes des procédures.*

À l'issue de la session, les participants seront capables :

- de distinguer les procédures et les dispositifs sociaux,
- d'apporter une première information sur les points clefs de vigilance aux bailleurs comme aux locataires, afin de les orienter.

**Programme :**

Accueil et présentation de la session  
Procédure et jurisprudence applicables

Cas pratiques et questions

**Responsables pédagogiques :** Marie-Ange BOUCHER, conseillère juriste et financier - ADIL  
Maître Patrick Campillo, huissier de justice

### CYCLE RAPPORTS LOCATIFS

**Lundi 6 décembre 2021 - 1 journée**

**THÈME : LES RAPPORTS LOCATIFS**

**Public concerné :** tout acteur du secteur du logement, travailleurs sociaux (Conseil départemental, CAF, MSA, UDAF, ATMP, associations d'insertion...), associations de locataires et de propriétaires, collectivités territoriales, administrations, professionnels de l'immobilier (administrateurs de biens, agents immobilier, bailleurs sociaux, constructeurs...), professions juridiques...

*Depuis la loi Alur, Macron et Elan, les rapports locatifs ont été profondément modifiés. Cette formation fait le point sur les obligations respectives du bailleur et du locataire.*

À l'issue de la session, les participants seront capables :

- d'apporter une information précise sur les points clefs de vigilance à faire connaître aux bailleurs comme aux locataires.

**Programme :**

Accueil et présentation de la session  
Paiement du loyer et des charges, l'assurance du logement  
entretien du logement, utilisation paisible du logement,  
obligations du bailleur, copropriétaires

Cas pratiques et questions

**Responsable pédagogique :** Marie-Ange BOUCHER, conseillère juriste et financier - ADIL

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Afin de pouvoir identifier les attentes des stagiaires, un tour de table est proposé en début de formation. Cette présentation individuelle permet ainsi d'évaluer le niveau et les attentes des participants. Durant chaque session, les formateurs alternent séquences de présentation et analyse de la réglementation applicable, échanges d'expériences, questionnements, cas pratiques... Un dossier reprenant l'essentiel du contenu de la formation (powerpoint reprographié, textes réglementaires, documents d'information) est remis à chaque participant. En fin de session, une évaluation est faite afin de mesurer la satisfaction de chaque participant et améliorer sans cesse notre offre de formations. Une attestation de présence est ensuite transmise à chaque stagiaire.

En raison de la crise sanitaire nous vous proposons des formations en visio-conférence ou en présentiel (avec port du masque obligatoire).

Nos formations sont référencées Datadock.



Le programme de formations du 1<sup>er</sup> semestre 2022 sera proposé et diffusé au mois de décembre 2021

## CONDITIONS GÉNÉRALES

### Inscription et règlement

Les personnes intéressées sont appelées à nous faire parvenir le coupon-réponse trois semaines avant la session. En retour, une convention vous sera adressée pour signature. Règlement par chèque à l'ordre de l'ADIL de la Drôme ou par virement (montant non soumis à TVA).

### Annulation d'inscription

En cas d'absence ou d'annulation reçue après l'ouverture de la session une facture de 100% sera produite par l'ADIL. Aucun remboursement ne pourra être effectué.

**Responsabilité :** l'ADIL de la Drôme peut être tenue pour responsable des modifications survenues à la suite d'événements indépendants de sa volonté.

Le programme peut faire l'objet de modifications ou d'annulations.

\*Particuliers ne relevant pas d'institutions ou membres de l'ADIL

### Tarifs

	1 journée	1/2 journée
A - Institutions drômoises	350 €	200 €
B - Individuels et bénévoles drômois*	120 €	80 €
C - Membres de l'ADIL 26, partenaires financiers (avec cotisations à jour)	250 €	150 €
D - Autres demandeurs extérieurs au département	500 €	300 €

ADIL de la Drôme 44 rue Faventines 26010 Valence cedex **Secrétariat :** tél. 04 75 79 04 44 - adil26@dromenet.org

## COUPON-RÉPONSE

**Formations - Droit et financement du logement**  
Salle de la Chapelle 44 rue Faventines 26010 Valence

Thème ..... Lundi .....

Mme, M. .... Fonction .....

Institution **Nom et adresse** .....

Particulier **Courriel** .....

Je m'inscris à la session de formation :  Oui  Non

Tarif :  A  B  C  D

Ci-joint, un chèque, à l'ordre de l'ADIL de la Drôme ..... euros

Convention :  Oui  Non

Coupon à retourner trois semaines avant la session à :

**ADIL de la Drôme - BP 1022 - 26010 Valence - courriel : adil26@dromenet.org**

Signature et cachet :